

# Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

États financiers  
30 juin 2025

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la  
**Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance** [la «Fondation»], qui comprennent le bilan au 30 juin 2025, et l'état des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal, Canada

Le <DATE>

# Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

## Bilan

Au 30 juin 2025

	2025	2024
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie	4,673,080	1,852,431
Placements de portefeuille [note 3]	5,481,896	4,874,981
Apports et intérêts à recevoir [note 4]	624,028	571,741
Sommes à recevoir de l'État	179,433	110,376
Inventaire destiné aux encans	32,311	35,933
Dépôts et autres frais payés d'avance	214,493	193,019
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>11,205,241</b>	<b>7,638,481</b>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Fournisseurs et charges à payer [note 4]	680,577	368,145
Revenus reportés	967,250	571,825
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>1,647,827</b>	<b>939,970</b>
<b>Actif net</b>		
Actif net non affecté	9,557,414	6,698,511
	<b>9,557,414</b>	<b>6,698,511</b>
	<b>11,205,241</b>	<b>7,638,481</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

## Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

### État des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 30 juin 2025

	2025	2024
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Revenus de loteries <i>[note 5]</i>	8,384,202	4,473,104
Revenus d'événements bénéfiques – Collecte Tierce Partie <i>[note 7]</i>	1,391,705	1,142,903
Revenus du tournoi de golf <i>[note 7]</i>	1,145,755	1,174,525
Revenus projet Bleu Blanc Bouge	508,372	513,248
Revenus d'activités de financement <i>[note 7]</i>	1,151,592	936,408
Apports <i>[note 6]</i>	497,843	557,653
	<b>13,079,469</b>	<b>8,797,841</b>
<b>Charges <i>[note 4]</i></b>		
Frais de loteries <i>[note 5]</i>	4,928,774	2,820,791
Frais d'administration	1,201,430	1,069,907
Frais d'événements bénéfiques – Collecte Tierce Partie	150,431	185,647
Frais du tournoi de golf	348,686	320,565
Frais d'activités de financement	351,457	429,973
	<b>6,980,778</b>	<b>4,826,883</b>
<b>Excédent des produits sur les charges avant dons de charité et revenus de placements</b>	<b>6,098,691</b>	<b>3,970,958</b>
Revenu de placements <i>[note 3]</i>	824,809	646,103
<b>Excédent des produits sur les charges avant dons de charité</b>	<b>6,923,500</b>	<b>4,617,061</b>
<b>Dons de charité</b>		
Activités de charité <i>[notes 4 et 6]</i>	346,694	415,947
Dons [projet Bleu Blanc Bouge] <i>[note 4]</i>	2,690,813	3,100,183
Dons	1,027,090	668,669
	<b>4,064,597</b>	<b>4,184,799</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>2,858,903</b>	<b>432,262</b>
Actif net au début de l'exercice	6,698,511	6,266,249
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>9,557,414</b>	<b>6,698,511</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers

## Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

### État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2025

	2025	2024
	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des produits sur les charges	2,858,903	432,262
Déduire les éléments sans effet sur la trésorerie		
Variation nette de la juste valeur des placements	(473,802)	(352,785)
Gain sur disposition de placements	(87,842)	(5,689)
Variation nette des éléments hors caisse du fond de roulement		
Diminution (augmentation) des apports et intérêts à recevoir	(52,287)	415,443
Augmentation des sommes à recevoir de l'État	(69,057)	(25,499)
Diminution de l'inventaire	3,622	143
Diminution (augmentation) des dépôts et autres frais payés d'avance	(21,474)	96,579
Augmentation (diminution) des fournisseurs et charges à payer	312,432	(650,010)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	395,425	(125,850)
<b>Flux de trésorerie d'activités d'exploitation</b>	<b>2,865,920</b>	<b>(215,406)</b>
<b>Activités d'investissements</b>		
Acquisitions nettes de placements	(45,271)	(818,143)
<b>Flux de trésorerie d'activités d'investissement</b>	<b>(45,271)</b>	<b>(818,143)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>2,820,649</b>	<b>(1,033,549)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	1,852,431	2,885,980
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>4,673,080</b>	<b>1,852,431</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

# Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

## Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2025

### 1) Constitution et objectif de la fondation

La Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance [la «Fondation»] a été constituée le 3 août 2000 en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes et dûment prorogée le 6 octobre 2014 en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Fondation est enregistrée en tant qu'organisme de bienfaisance. L'objectif de la Fondation est de venir en aide aux enfants dans le besoin et aux enfants défavorisés du Québec en attribuant des ressources financières dans les domaines de l'éducation, de la santé et du bien-être. La Fondation est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2) Sommaire des principales méthodes comptables

#### Mode de présentation

Les présents états financiers sont préparés conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, «Normes comptables pour les organismes sans but lucratif», qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les entités n'ayant pas d'obligation d'information du public au Canada, et comprend les principales méthodes comptables décrites ci-après.

#### Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice pendant lequel sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. La totalité des montants reçus pour des activités de charité futures sont considérés comme apports affectés à des charges d'exercices futurs. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe dans l'actif net.

Les produits d'intérêts et de dividendes ainsi que les autres produits sont constatés sur la base d'exercice. Les opérations portant sur les placements sont constatées à la date de règlement.

#### Placements de portefeuille

Les placements comptabilisés à la juste valeur représentent les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, de même que les placements dans des titres de créance ou des titres de capitaux propres désignés par la Société comme étant évalués à la juste valeur. Les placements doivent être désignés lorsqu'ils sont initialement comptabilisés. Dans le cas d'un instrument de capitaux propres évalué à la juste valeur parce qu'il était coté sur un marché actif, cette désignation peut être effectuée au moment où l'instrument cesse d'être coté sur un marché actif. Cette désignation est irrévocable. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des produits et des charges. Les coûts de transaction liés à l'acquisition ou à la cession de ces titres sont comptabilisés dans l'état des produits et des charges au cours de la période à laquelle ces coûts sont engagés.

## Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

### Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2025

#### **Inventaire destiné aux encans**

Les inventaires destinés aux encans sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût d'acquisition.

#### **Apports reçus sous forme de biens et de services**

Les apports reçus sous forme de biens et de services sont constatés à la fois à titre de revenus et de dépenses à leur juste valeur marchande dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus, lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et que ces biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités de la Fondation car autrement ils auraient dû être achetés par la Fondation.

#### **Impôts sur les bénéfiques**

La Fondation est un organisme de bienfaisance et est considéré comme une entité exemptée en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu en autant que les lois et règlements fiscaux applicables soient respectés.

#### **Instruments financiers**

La Fondation comptabilise initialement un instrument financier créé, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes

Par la suite, la Fondation évalue les instruments financiers comme suit :

- les montants à payer aux apparentés ou à recevoir de ceux-ci, au coût diminué de la dépréciation;
- l'ensemble des autres actifs financiers, qui comprennent la trésorerie et les apports et intérêts à recevoir, au coût après amortissement; et
- l'ensemble des autres passifs financiers, qui comprennent les fournisseurs et charges à payer, au coût après amortissement.

#### **Dépréciation d'actifs financiers évalués au coût et au coût après amortissement**

S'il existe des indications d'une dépréciation possible, la Fondation doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- pour un actif financier créé ou acquis dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions de pleine croissance, la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif, et pour un instrument d'emprunt contracté dans une opération entre apparentés, le montant des flux de trésorerie non actualisés attendus de l'actif, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument;
- le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de clôture;

## Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

### Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2025

- la valeur de réalisation attendue par la Fondation de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, nette de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

Une moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure où l'amélioration peut être rattachée à un événement survenu après la comptabilisation de la moins-value, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la moins-value n'avait pas été comptabilisée.

L'abandon de la totalité ou d'une partie d'un actif financier contracté entre apparentés ne peut avoir lieu qu'après l'évaluation et la comptabilisation de toute dépréciation. Cet abandon est alors comptabilisé en capitaux propres, lorsque l'opération ayant donné lieu à la création ou à l'acquisition de l'actif financier n'a pas été conclue dans le cours normal des activités, ou en résultat net, lorsque l'opération a été conclue dans le cours normal des activités ou qu'il est impraticable de déterminer si l'actif financier contracté entre apparentés a été créé ou acquis dans le cours normal des activités ou non.

#### 3) Placements de portefeuille

	2025	2024
	\$	\$
Titres et fonds à revenus fixes	2 423 169	2 238 400
Titres de capitaux propres cotés sur un marché actif	3 058 727	2 636 581
	<b>5 481 896</b>	<b>4 874 981</b>

Le revenu de placements se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Intérêts	107 844	145 165
Dividendes	155 321	142 464
Gain sur disposition de placements	87 842	5 689
Variation nette de la juste valeur des placements	473 802	352 785
	<b>824 809</b>	<b>646 103</b>

#### 4) Opérations et soldes entre apparentés

La Fondation bénéficie d'un soutien financier, matériel et humain de L'Aréna des Canadiens Inc. et du Club de Hockey Canadien, Inc. Ce soutien se traduit par l'octroi de services et de conseils en communications, marketing, finances et technologies de l'information et par l'allocation d'espaces de bureaux. De plus, la Fondation est consciente des bénéfices qu'elle tire du rayonnement de l'image de marque et de l'influence du Club de Hockey Canadien sur ses propres activités.

## Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

### Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2025

Dans le cours normal des activités, la Fondation effectue certaines transactions avec des sociétés apparentées ayant des administrateurs communs. Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange convenue. Les opérations entre apparentés de la Fondation se présentent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
<b>Charges</b>		
Frais d'administration	1 014 205	924 919
Frais de loteries	1 100	32 452
Frais du tournoi de golf	84 695	20 841
Frais d'activités de financement	—	880
	<b>1 100 000</b>	<b>979 092</b>
<b>Dons</b>		
Activités de charité	183 804	16 523
Don [projet Bleu Blanc Bouge]	101	2 712
	<b>183 905</b>	<b>19 235</b>

Au 30 juin 2025, les apports à recevoir incluent des montants à recevoir de ces sociétés apparentées totalisant 195 752 \$ [125 914 \$ en 2024]. De plus, les fournisseurs et charges à payer incluent des montants à payer à ces sociétés apparentées totalisant 441 615 \$ [184 165 \$ en 2024].

#### 5) Revenus et frais de loteries

	2025	2024
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Vente de billets	8 215 050	4 398 104
Autres revenus	169 152	75 000
	<b>8 384 202</b>	<b>4 473 104</b>
<b>Charges</b>		
Prix réclamés et remis aux gagnants	4 107 525	2 199 052
Frais de licences et autres frais administratifs	821 249	621 739
	<b>4 928 774</b>	<b>2 820 791</b>
	<b>3 455 428</b>	<b>1 652 313</b>

#### 6) Échanges et dons reçus sous forme de biens et de services

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, la Fondation a reçu sous forme de biens et de services certains apports totalisant 39 146 \$ [91 654 \$ en 2024].

## Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

### Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2025

#### 7) Apports

Les revenus d'événements bénéfiques – Collecte Tierce Partie et du tournoi de golf incluent une portion don et une portion avantage. La Fondation détermine la portion avantage en fonction de la juste valeur du bénéfice reçu par le participant lors de l'événement promotionnel, et la résultante est comptabilisé comme apport pour lequel un reçu de don est émis.

Les apports comptabilisés dans les revenus liés aux événements bénéfiques au cours des exercices clos les 30 juin 2025 et 2024 sont les suivants :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	\$	\$
<b>Apports</b>		
Revenus d'événements bénéfiques – Collecte Tierce Partie	<b>236 245</b>	227 950
Revenus d'activités de financement	<b>355 553</b>	250 175
Revenus du tournoi de golf	<b>622 820</b>	661 800
	<b>1 214 618</b>	1 139 925

#### 8) Gestion du capital et objectifs

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Fondation sont les suivants :

Préserver la capacité de la Fondation de poursuivre son exploitation afin de consacrer ses ressources pour procurer un avenir meilleur et en santé aux enfants dans le besoin et de favoriser un mode de vie sain et physiquement actif chez les jeunes.

Maintenir un solde positif de ses fonds supérieur à 5 millions. Ce solde des fonds a été mis en place pour assurer l'équivalent d'une année de revenus, permettant à la Fondation de pallier à des situations hors de son contrôle, tel qu'un conflit ou un arrêt de travail dans la Ligue nationale de hockey, et qui pourraient affecter sa capacité de récolter des fonds et ainsi fragiliser ses programmes et ses objectifs d'investissement communautaire.

La Fondation détermine le montant du capital proportionnellement au risque. Elle gère sa structure de capital et y apporte des ajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et les caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Conformément à la pratique répandue dans son secteur, la Fondation s'appuie sur le bilan et l'état des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net pour le suivi de son capital.

En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, la Fondation verse, au cours d'un exercice donné, à des activités de bienfaisance ou sous forme de dons à des donataires reconnus, un minimum de 5 % de la valeur des biens à titre d'investissements dans des placements conformément aux exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu. La Fondation était conforme aux exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu aux 30 juin 2025 et 2024.

## Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

### Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2025

#### 9) Engagements

La Fondation est engagée auprès de fournisseurs externes et de municipalités relativement à la construction et la livraison de deux patinoires pour l'exercice 2026 et 2027 dans le cadre de son projet Bleu Blanc Bouge pour laquelle l'engagement maximal totalise 5 200 000 \$. La Fondation est également engagée auprès d'un fournisseur externe pour l'exercice 2026 relativement au Programme Champions pour la vie à hauteur d'un montant de 75 000 \$.

#### 10) Instruments financiers – risques et incertitudes

##### Risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers découlant d'opérations relatives aux instruments financiers. L'information ci-dessous est utile pour évaluer l'étendue des risques auxquels la Fondation est exposée.

##### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Fondation est exposée à ce risque en raison de ses fournisseurs et charges à payer.

##### *Risque de crédit*

Dans le cours normal de ses affaires, la Fondation évalue régulièrement la situation financière de ses débiteurs et examine l'historique de crédit pour tout nouveau débiteur. Elle établit la provision pour mauvaises créances en tenant compte du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. La Fondation croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime, en raison de la diversité de ceux-ci et de leurs secteurs d'activité. Au 30 juin 2025, trois clients représentaient 90 % des apports et intérêts à recevoir de tiers non liés [trois clients représentaient 75 % des apports et intérêts à recevoir de tiers non liés au 30 juin 2024].

##### *Risques de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Certains actifs financiers sont libellés en dollars américains, et par conséquent, exposés au risque de change. Le tableau suivant présente un résumé des actifs et des passifs financiers libellés en dollars américains.

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	\$ US	\$ US
Trésorerie	<b>26 562</b>	15 569
Placements dans des titres de capitaux propres cotés sur un marché actif	<b>495 241</b>	434 243
	<b>521 803</b>	449 812

##### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Fondation est exposée à ce risque relativement à ses titres et fonds à revenus fixes qui exposent la Fondation à un risque de juste valeur.

## Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

### Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2025

#### *Risque de prix autre*

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché [autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change], que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements dans des titres de capitaux propres cotés sur un marché actif.